



Rsa et formation non rémunéré

Par **ephix**, le **10/10/2011** à **16:37**

Bonjour,rrnAyant 25ans et étant au RSA sans avoir de diplôme, je décida cette année de reprendre mes études pour espère un meilleur avenir que celui qui met a présent destiné.rnPour cela je voulu m'inscrire a la formation du DAEU (le diplôme d'accès aux études universitaire) qui aurait pu me permettre d'entré a la faculté puis ensuite de me diriger vers des études de droit.rnJe fis part de ma décision a ma conseillère de recherche a l'emploi au CCAS de ma ville.rnNe savent pas " sois disant" comment entreprendre cette démarche elle me conseilla d'écrire une lettre au Conseil Générale de ma ville , sachant pertinemment que je ne remplissé pas les conditions d'accession a cette formation puisque aujourd'hui en France si l'on n'a pas le BAC et que l'on souhaite reprendre ses études il faut pour cela travaillé pour obtenir un revenu minimum de 500 € par mois ce qui n'était pas mon cas, néanmoins n'en n'étant pas informé j'entrepris cette démarche avec une vision nouvelle pour mon avenir.rnMa déception fut grande quand je reçu la décision du Conseil Général qui estime que maintenant que j'étais au RSA je n'avais pas a reprendre une formation qui n'était PAS RÉMUNÉRÉ et que je subventionné grâce a l'aide de ma mère qui actuellement vis avec une petite retraite de 600€ par mois qui m'en donna 450 pour pouvoir mis inscrire.rnQuelques jours après, je reçu une nouvelle lettre cette fois ci de la CAF m'indiquant la suppression de mon RSA si je continuais mes études, contraint a l'abandon pour pouvoir continué a me nourrir je du faire une lettre sur l'honneur attestant que je ne reprendrais pas mes études.rnAuriez vous une solution pour moi me permettant de reprendre mes étude tout en percevant le RSA ?rnmrci pour vos réponses